

«[Intervention au Sénat, 2^e séance du 22 mai 1962]», intervention au cours de la discussion du projet de loi de programme relatif à la restauration des grands monuments historiques. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat* [Paris], n° 13 S, 23 mai 1962, p. 280-281, 286-287, 288, 289.

André Malraux

Intervention au Sénat – 2^e séance du 22 mai 1962

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je croyais avoir répondu à certaines objections qui seraient formulées à la tribune par les rapporteurs, mais peu importe que ces objections aient été ou non posées à la tribune; ce qui compte, et je me fonde sur la lecture des rapports, c'est qu'elles soient dans l'esprit d'un certain nombre de sénateurs.

Plusieurs d'entre vous, surtout au sein de la commission des finances, ont posé des problèmes que nous pouvons synthétiser de la façon suivante : si la loi de programme est adoptée, est-ce que le Gouvernement aura les moyens de l'appliquer ? Je réponds : sans aucun doute, il les aura. Je ne dis pas qu'il les a d'une façon parfaite; mais, dans la mesure où il les a, il les appliquera; dans la mesure où il ne les a pas, la loi de programme concourra à les lui donner.

Le problème de la main-d'œuvre a été posé par MM. de Montalembert et Houdet d'une façon très précise. Je tiens à dire tout de suite que c'est un problème grave. Il faut bien comprendre que nous ne pouvons faire l'essentiel de notre œuvre qu'avec des tailleurs de pierre spécialisés. Il est parfaitement vrai que cette corporation est en voie de disparition; le Gouvernement doit en tenir compte et en tient effectivement compte. Nous entendons défendre cette corporation, je l'ai dit à l'Assemblée nationale, contre quelques intérêts privés qui ne tiennent pas à la voir continuer. Nous la défendrons et nous n'aurons pas de meilleur moyen pour cela que la loi de programme.

M. Portmann a soulevé le problème de l'emploi des fonds culturels à l'étranger. Je peux lui répondre de la façon la plus précise que, pour les temples de Nubie, à partir du moment où le Gouvernement égyptien a pris l'attitude que nous savons, il n'a pas été donné un centime.

Il ne s'agit donc pas de citer de chiffres plus ou moins élevés : aucun crédit n'a été accordé.

Ou bien s'agit-il du temple d'Angkor ? Cela n'est pas de mon domaine, mais relève du ministère de l'éducation nationale.

En ce qui concerne Strasbourg, dois-je dire à M. Kistler que, pour maintes raisons, cette cathédrale m'est aussi chère qu'à lui-même ? Je pense que M. le sénateur Kistler sait comme moi que les travaux qu'il souhaitait sont dès maintenant commencés.

Enfin, M. le président Roubert sait à quel point nous nous efforçons de coordonner les efforts des collectivités locales et ceux de l'Etat. C'est, de toute évidence, l'un de nos soucis principaux.

Quelques questions ont été également posées par M. le rapporteur de la commission des finances, M. Raybaud. Je les reprendrai avec lui. En gros, l'utilisation des crédits se lie aux questions posées par la commission.

Quant aux questions générales, elles tournent toutes autour d'une seule qui est celle que pose l'amendement de M. Louvel. Puisque cet amendement viendra tout à l'heure en discussion, je n'en parle pas maintenant.

J'en viens au point essentiel, à mes yeux, de l'esprit de la loi. Le rapport de M. le sénateur Cornu a été si amical que je ne dois pas y insister. Disons qu'il a vu les choses absolument comme moi; mais, dans le rapport de la commission des finances, il y a un point de vue important qui n'est pas du tout particulier à cette commission. Il existe dans le pays et il a été soutenu à plusieurs reprises par la presse, et j'y tiens personnellement, car je crois que notre pays se trouve aujourd'hui en face d'une loi historique.

On a dit : «Vous avez fait un choix – il fallait en faire un et, en gros, d'ailleurs, nous acceptons le vôtre – vous avez fait un choix déterminé par l'intérêt des touristes pour un certain nombre de monuments illustres de la France». Il convient que le Sénat

sache clairement que nous n'avons pas fait un choix dominé par le désir des touristes, si légitime que soit celui-ci. Ce serait méconnaître complètement la notion que j'ai des affaires culturelles de mon pays.

Puisque nos monuments historiques, s'ils ne doivent pas sombrer à jamais dans la guerre, doivent pouvoir être transmis aux générations futures et puisque la loi qui nous est soumise aujourd'hui est, je le répète, une loi historique, je voudrais donc en préciser maintenant l'esprit.

Tous les Etats savent aujourd'hui qu'une puissance mystérieuse de l'esprit, qui se confond peut-être avec celle qui assure la survie des grandes œuvres et exprime obscurément l'âme des peuples, affronte dans l'ombre les visages de la misère et du malheur. Il est vain d'opposer l'une aux autres; ce n'est pas à ces visages que nous devons opposer notre action, c'est à l'action des autres nations. Il n'est pas concevable que la France néglige Reims et Versailles quand les Etats-Unis et le Brésil protègent leur architecture d'avant-hier, quand le Mexique restaure ses pyramides aztèques et la Russie ses églises, quand l'Egypte, par la voix d'un Français, fit appel au monde pour sauver ses temples menacés par le barrage du Nil.

Les monuments que vous allez, je l'espère, sauver, ne les définissons pas par ce dont ils sont nés. Ils ont subi une immense métamorphose. Vincennes n'est plus pour nous, comme pour le XIX^e siècle, une forteresse féodale, ni Versailles un lieu de plaisir des rois. Châteaux, cathédrales, musées sont les jalons successifs et fraternels de l'immense rêve éveillé que poursuit la France depuis près de mille ans.

Chefs-d'œuvre, sans doute; lieux de beauté que nous devons transmettre comme ils nous ont été transmis; mais quelque chose de plus, qui est précisément l'âme de ce grand rêve. Nous savons bien que nous n'avons pas reçu la charge de Vincennes comme celle d'un quelconque donjon; la charge de Versailles comme celle d'un château magnifique parmi d'autres. Notre histoire, comme toutes les histoires, recouvre le long cortège de sang et d'avidité que suscite l'inépuisable passion des hommes; mais, si elle est une histoire, et non ce cortège sanglant, ce n'est pas seulement par l'énergie des rois rassembleurs de terre, c'est aussi par ce qui fit la France aux yeux du monde; car la France n'a jamais été plus grande que lorsqu'elle combattait pour tous et, de Vincennes

au musée des Invalides, l'appel désespéré des Croisés de Mansourah renaît dans les chants des soldats de l'an II...

Ces monuments sont les témoins de notre histoire, quand elle est devenue exemplaire. Si le chêne de Saint Louis enchante les enfants et demeure dans la mémoire des hommes, si nous entendons encore celui qu'on appelait «le gentilhomme le plus mal habillé de sa cour», dire : «je soutiendrai la querelle du pauvre», c'est qu'il est beau, pour un roi mort, de symboliser la justice. Et si l'appel qui précède cette mort «Oh ! Dieu, ayez pitié de ce peuple qui m'a suivi sur ce rivage !» trouve en nous une si profonde résonance, c'est qu'il est beau, pour un héros, de symboliser la pitié. Vincennes nous serait moins nécessaire, s'il n'était que le donjon de Philippe le Bel.

Nous avons choisi Reims entre toutes les cathédrales, vous le savez, parce qu'elle est la plus menacée. Sans oublier Strasbourg ni Laon, sans oublier Chartres, acropole de la chrétienté. Reims est une cathédrale glorieuse, mais elle ne nous émeut pas par sa gloire. Cathédrale des sacres ? Lequel d'entre vous, Mesdames, Messieurs, se souvient d'un seul de ces sacres – à l'exception de celui dont nous nous souvenons tous ? La profusion d'étendards qu'abrita si longtemps ce grand vaisseau de chevalerie n'est plus que ténèbres sous la lueur invincible de l'oriflamme qui sacra Charles VII au nom du peuple de France : «Elle était à la peine, il est bien juste qu'elle soit à l'honneur...».

Jusqu'à la Révolution, nous ne retrouvons plus cette fraternité.

Chambord dédie ses 365 cheminées de pierre ornées de salamandres à une Diane chasserresse qui règne distraitement sur les nymphes de la Loire et les bûcherons de Ronsard.

Fontainebleau, où notre loi va permettre d'achever enfin le dégagement du plus grand cycle de peinture maniériste de l'Europe, malgré son italianisme, est le premier vrai palais de l'Occident, le premier successeur royal des maisons patriciennes de Florence, l'ancêtre de Versailles. «Maison des siècles», comme on l'a rappelé, citant Napoléon. Mais, devant l'escalier que gravirent tant de reines et les trois impératrices, nous ne voyons que la marche précipitée de l'Empereur vers les adieux de la garde...

Versailles !... Louis XIV en fut vraiment le maître d'œuvre passionné. Il est mort importuné par le bruit des marteaux qui avait empli son règne et, depuis l'Espagne jusqu'à Saint-Pétersbourg, ce palais toujours inachevé a imposé son style à l'Europe des Grandes Monarchies. Mais lorsque, après la Libération, nous voyions les réseaux de la mort affleurer aux berges du grand Canal, nous savions bien que cette mort n'eût pas été seulement celle de l'œuvre d'un roi. Comme Chartres, comme Reims, Versailles est la France, par le génie de ses artistes, par la plus vaste procession de gloire et de malheur de l'Europe, et aussi parce que, dans la cour de marbre, la mystérieuse métamorphose dont je parlais tout à l'heure fait la Révolution aussi présente que la royauté. J'ai vu la reine de Thaïlande faire le geste de la bénédiction bouddhique vers les trous de piques qui crevèrent le portrait de Marie-Antoinette et M. Khrouchtchev rêver sur la dalle du balcon où Louis XIV mourant salua le peuple de Versailles, et où Louis XVI, devant la clameur du peuple de Paris, pressentit la fin de la monarchie française et peut-être celle des monarchies occidentales...

Quant aux Invalides, il n'est sans doute pas de monument qui illustre mieux ce que nous voulons défendre ici. Chef-d'œuvre incontesté, dont nous retrouverons tout l'accent lorsque le nettoyage aura rendu leur couleur à ses pierres; «le lieu le plus respectable du monde» selon Montesquieu; l'édifice que les rois de France faisaient visiter d'abord aux souverains étrangers. Monument de la fidélité du roi à ses soldats blessés – à ce titre, plus noble que Versailles. Mais aussi le tombeau de Napoléon. Le destin fait veiller le plus grand capitaine des temps modernes par ses soldats d'Austerlitz, mais aussi par la garde funèbre des amputés de la France royale et par celle des armées de la République.

Je parlerai à peine du Louvre. Ce que j'aurais à en dire, vous le connaissez tous. Précisons seulement que le nettoyage rendra sa pureté à la colonnade, et commence à révéler sous la noirceur de la Cour Carrée, qui n'est nullement une patine, la polychromie des marbres. Mais ce qui est en cause ici, c'est le musée. Par la mise en état du Pavillon de Flore et de cette Cour Carrée où toute la peinture française sera enfin exposée, le Louvre, depuis la sculpture sumérienne jusqu'à la peinture de Cézanne,

deviendra enfin le premier musée du monde, et le plus éclatant symbole de ce que nous tentons aujourd'hui.

Cette maison des millénaires éclaire nos siècles. En elle, apparaît clairement l'action mystérieuse de l'art qui n'est que suggérée par nos monuments. L'histoire de l'humanité nous apporte elle aussi son long cortège de haines et de sang, mais les chefs-d'œuvre se lèvent de la mort comme les victoires ailées se levaient des champs de bataille antiques. La plus grande épouvante qu'ait connue le monde – l'horreur assyrienne – emplit notre mémoire de la majesté de la *Lionne blessée*; et si un art naissait demain des fours crématoires, il n'exprimerait pas les bourreaux, il exprimerait les martyrs.

En un temps où le grand songe informe que poursuit l'humanité prend parfois des formes sinistres, il est sage que nous en maintenions les formes les plus hautes. Le songe aussi nourrit le courage et nos monuments sont le plus grand songe de la France. C'est pour cela que nous voulons les sauver; non pour la curiosité ou l'admiration, légitime d'ailleurs, des touristes, mais pour l'émotion des enfants que l'on y tient par la main.

Michelet a montré jadis ces petits visages éblouis devant les images de leur pays où la gloire n'avait d'autre forme que celle du travail et du génie. Ce sont elles qui nourrissent notre communion la plus profonde. C'est par elles que les combats, les haines et les ferveurs qui composent notre histoire s'unissent, transfigurés au fond fraternel de la mort.

Puissions-nous faire que tous les enfants de France comprennent un jour que ces pierres encore vivantes leur appartiennent à la condition de les aimer ! Puissions-nous ensevelir un jour, à côté de la statue de Mansart ou de celle de Louis XIV, l'un des maçons inconnus qui construisirent Versailles et graver sur sa tombe, grâce à la loi que nous vous demandons de voter aujourd'hui « A Versailles, bâti pour le roi, conquis par le peuple, sauvé par la Nation ». (*Applaudissements.*)

.....

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le débat s'est déroulé dans une atmosphère si amicale que je dois revenir un peu en arrière. J'ai remercié M. Cornu de son texte. Je le remercie aussi de son intervention. C'est d'autant plus naturel que je ne fais pas autre chose actuellement que de continuer ce qu'il avait commencé. Or, M. Cornu et plusieurs d'entre vous ont pris la position suivante : ce que vous proposez est bon, mais insuffisant. Tous les membres de votre commission des affaires culturelles savent que c'est ce que j'ai dit depuis près d'un an.

Si nous nous sommes limités au texte qui vous est soumis, c'est qu'on ne peut pas faire tout à la fois, ni avec les assemblées ni avec ses collègues du ministère. Je suis cependant attendri de l'intérêt du ministre des finances pour nos vieilles églises. Comme j'aimerais qu'il en fût de même avec moi.

Qu'est-ce que je souhaite personnellement ? Je souhaite qu'à cette loi de programme succèdent, dans le délai d'un an, comme l'a dit M. Cornu, une seconde loi programme et même une troisième. Nous avons un ensemble de questions à régler, vous le voyez aussi bien que moi. Tout ceci représente énormément d'argent et au moment de la discussion du budget, vous en tiendrez compte aussi. Mais il est indispensable, premièrement, de sauver nos cathédrales et nos palais; deuxièmement, de remédier à la situation due aux désordres de la guerre, et, troisièmement – mais il n'y a aucun ordre chronologique dans cette énumération – de faire en sorte que ce qu'on a appelé le patrimoine local soit sauvegardé.

Ce patrimoine local, après tout, j'ai peut-être aussi le droit d'en parler. J'ai raconté ailleurs que lorsque je suis allé au Japon, les étudiants japonais sont venus me faire signer des lettres relatives à un album qui venait de paraître au Japon. Qu'y avait-il dans cet album ? Il rassemblait nos églises des Charentes et des Deux-Sèvres.

Ce fonds roman est absolument unique au monde et le sauver est extrêmement difficile, vous le savez, vous qui représentez les collectivités locales.

J'ai affaire quelquefois, pour des monuments de première importance, à de malheureuses communes de 1.500 habitants. Allons-nous demander aux maires de partager les frais ? Ces petites communes sont le plus souvent hors des grandes voies de

communication. En fait, il faut faire venir du chef-lieu les machines nécessaires aux réparations. Vous savez qu'une dépense d'un million d'anciens francs est bien vite faite; lorsqu'il s'agit de 10 ou 12 millions, petite somme pour réparer un chef-d'œuvre, allons-nous demander 6 millions à la mairie ? Où ira-t-elle les chercher ? Nous devons faire pour ces monuments ce que nous faisons pour les grands. C'est absolument certain. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, d'abord les palais et les cathédrales. Ensuite, ce que nous choisirons, car, Mesdames, Messieurs, je vous le demande instamment, choisissons. Si nous ne le faisons pas, nous n'aurons jamais rien.

Donc, en deuxième lieu, un choix déterminé : ou bien les œuvres les plus sinistrées, ou bien les régions de France particulièrement éclatantes et particulièrement abandonnées. Ensuite la troisième loi : ce sera le reste.

Voilà quel était mon désir, et je ne l'improvise pas aujourd'hui puisque je l'expose depuis un an devant votre commission.

C'est pourquoi je voudrais vous demander d'écarter vous-mêmes l'amendement. Je m'explique bien. S'il est maintenu – je n'en fais certes pas une question personnelle, pas même un élément de passion – je comprendrai parfaitement dans quel esprit il sera adopté. Je comprends parfaitement les raisons qui ont été exposées par M. le sénateur Louvel. Mais vous êtes des hommes d'expérience et, je vous le dis, il va se passer ceci : au nom de ces malheureux 10 % – un poudroiement ! – eh bien ce que nous voulons sur la deuxième loi de programme, nous ne l'aurons pas l'année prochaine.

Ma meilleure arme, c'est que les arguments qui ont été employés, si j'ose dire contre moi, et qui sont valables, restent valables et c'est sur ces arguments que je veux me fonder pour avoir le reste de ce que vous désirez et que je désire pour ma part profondément. Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que j'avais à vous dire. (*Applaudissements.*)

.....

C'est un malentendu, Monsieur Louvel. Je n'ai pas voulu dire que cette somme nuirait aux travaux. J'ai voulu dire, en langage clair, que s'il se trouvait dans ce

Gouvernement ou dans un Gouvernement successeur de celui-ci certains points de vue différents du mien et disposant de grands moyens, par exemple les moyens du ministère des finances, le fait que nous ayons fait ce que nous aurons fait en donnant les 10 % serait un argument pour ne rien faire de plus. Mais quant à l'argument initial de M. Louvel, je le trouve absolument fondé.

.....

Le Gouvernement est contre l'amendement et, par conséquent, contre la prise en considération.

.....

Je demande la parole.

.....

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne peux que remercier le rapporteur de ce qu'il a dit. Je ne le dirai pas mieux et je n'y reviendrai pas.

Il a posé trois questions qui concernent le Gouvernement. Il a demandé d'abord le respect des zones existantes. Il est bien entendu qu'il a raison. Mais votre commission sait aussi que depuis un an nous essayons d'obtenir ce respect. Nous l'obtenons un peu mieux qu'avant et je pense que nous l'obtiendrons de mieux en mieux. Ce n'est pas toujours facile, vous le savez, mais il faut l'obtenir. Cela ne se discute même pas.

Le caractère «à titre exceptionnel» de la protection, ensuite. Là aussi, je tiens à vous donner le maximum d'assurances. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas de créer une sorte de servitude extravagante sur la totalité des bâtiments qui entourent les chefs-d'œuvre. Il s'agit d'obtenir une protection raisonnable.

Enfin, l'action des commissions départementales des sites. Tout ce qui est de l'ordre de la collaboration est le bienvenu chez nous. (Applaudissements au centre droit.)

.....

J'ai le sentiment qu'il y a malentendu. Je n'ai pas le souvenir que le Gouvernement soit intervenu. Je suis prêt à accepter la proposition faite par M. le

président de la commission des finances. En tout cas, je lui déclare que le Gouvernement ne veut exercer aucun pouvoir de cette sorte sur le Sénat.